



Mardi 10 septembre 2019



Grève Nationale de l'ensemble des services hospitaliers

**Pour augmenter nos salaires,
Contre la casse de notre statut, Pour sauver les
hôpitaux publics !**

STOP au blocage des salaires depuis 10 ans !

Oui à 300 euros net d'augmentation salariale pour tous les agents hospitaliers!

STOP aux effectifs cibles qui empêchent de soigner en toute sécurité, dans le respect des patients !

Oui à l'augmentation des effectifs dans les tous les services!

STOP aux surcharges de travail et aux souffrances qu'elles génèrent sur la santé des personnels hospitaliers !

**Oui à la création de lits en aval et en amont des services d'urgences avec les
moyens nécessaires à leur bon fonctionnement !**

STOP au manque de reconnaissance des métiers et à la maltraitance vis à vis des patients !

Oui à la fin des hospitalisation sur des brancards aux urgences !

STOP aux primes pour les nuits et de week-ends qui sont largement insuffisantes !

Oui à la prime de 100 euros pour toutes les agents hospitaliers !

STOP aux heures supplémentaires à la chaîne et à comptes d'heures qui explosent !

Oui au respect des repos pour travailler en toute sécurité !

**De nombreux médecins urgentistes ont rejoint le mouvement le 01
septembre, et des SAMU dans toute la France(Valence, Poitiers, les
Deux Sèvres etc..).**

**Pour toutes ces raisons, SUD soutient le collectif Inter-
Urgence et la grève du mardi 10 septembre.**

Un préavis de grève a été déposé, vous pourrez débrayer sur toute la journée.

SUD Hôpital Edouard Herriot
5 place d'Arsonval Lyon 69003
Tél : 0472110691
Email : heh@sudsantesociaux69.org

PLATE FORME REVENDICATIVE

EFFECTIFS ET TEMPS DE TRAVAIL



- Les 32h de jour et les 30h de nuit avec embauches correspondantes.
- La mise en stage dès l'obtention des diplômes.
- Le refus de la dérèglementation du temps de travail (12h).

STATUTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- La titularisation des contractuel·les et le recrutement des personnels sur des emplois de fonctionnaires.
- Des effectifs en nombre suffisants pour exercer nos missions de service public, avoir des conditions de travail décentes et assurer une meilleure qualité des soins.
- Combattre toutes formes de souffrance et discrimination professionnelle au travail.

- L'abrogation de tous les ordres.

SALAIRES ET CARRIÈRES

- La revalorisation des salaires de 300€ / mois.
- Pas de salaire inférieur à 1700€ net.
- Une revalorisation des salaires des métiers dits « féminins » historiquement mal reconnus et mal payés.
- L'intégration de toutes les primes dans le salaire de base.
- Une carrière linéaire sans quotas ni ratios.
- L'instauration d'un 13ème mois.
- Le refus de toute individualisation salariale.



Dessin de Faujour

RETRAITES

- La retraite à 37.5 annuités, privé et public, et une pension complète.
- La retraite à 60 ans à taux plein (sans décote) pour la catégorie dite « sédentaire » et à 55 ans pour la catégorie dite « active », sans remise en cause de ces catégories.
- Pas de pension inférieure à 1500€ net.
- Le remplacement de tous les départs en retraite.

FORMATION

- La formation continue accessible à tous et à toutes y compris les demandes non institutionnelles.
- Augmentation des formations promotionnelles pour la catégorie C.
- Des passerelles vers d'autres professions.